



## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉE EN VIGUEUR

---

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 7 avril 2026, a adopté le règlement suivant :

**1466-2026 OCCUPATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro 1466-2026](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,

France Charlebois, OMA  
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe

---

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, OMA, directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public, sur le site Web ainsi que sur le babillard à l'entrée de l'hôtel de ville de la Municipalité, le 1<sup>er</sup> mai 2026, entre 8 h 30 et 16 h 30.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,

France Charlebois, OMA  
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe